

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012  
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20  
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel  
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain  
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15  
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05  
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise  
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h  
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45  
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle  
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël  
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel  
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45  
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55  
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15  
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

### EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association ACT Média Diffusion - Projet apicole de la Communauté urbaine de Bordeaux : film documentaire "Le Frelon chinois" - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association ACT Média Diffusion (AMD) a été créée le 10 décembre 2007. Elle est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Elle a pour objet :

- la projection, la distribution, la diffusion et la promotion de tout enregistrement cinématographique, sonore ou audiovisuel, sur tous supports audiovisuels (diffusion télévisuelle, DVD, etc.), cinématographiques ou multimédias connus ou à connaître, dans tout lieu susceptible d'accueillir un public (salles de cinéma, salles polyvalentes, lieux alternatifs),
- l'édition et la diffusion de vidéogrammes sur tous supports connus et à connaître,
- l'accompagnement technique et pédagogique et la production de projets audiovisuels sur tous supports connus ou à connaître,
- la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des publics et des professionnels pour la transmission des valeurs et de la diversité du cinéma d'auteur, fiction et documentaire.

**Objet de la demande**

ACT Média Diffusion propose à la Communauté urbaine de Bordeaux de s'associer à la production d'un film documentaire d'une durée de 52 minutes sur le frelon asiatique, *Vespa velutina* intitulé "Le Frelon chinois". Ce film retrace le parcours de cet insecte qui, depuis les premières observations de nids de frelons dans le Lot-et-Garonne en 2004 et son signalement officiel le 20 mai 2006, n'a cessé de proliférer de façon nuisible en détruisant notamment les colonies d'abeilles.

Ce film est construit sous la forme d'une enquête dirigée par une scientifique du Museum d'Histoire Naturelle de Paris, Claire Villemant, spécialiste des hyménoptères. Le point de

départ de cette enquête est la commune de Bruges. Elle s'est poursuivie en Aquitaine, à Paris, en région parisienne et en Chine.

Elle a donné lieu à plusieurs rencontres avec des apiculteurs de la région (notamment sur le territoire communautaire), des associations qui luttent contre ce frelon et enlèvent les nids dangereux, des collectivités locales (interview du directeur de la Nature de la Cub), des victimes du frelon.

Ce documentaire pourra, dans le cadre du soutien apporté par la Communauté Urbaine, être diffusé gratuitement dans les vingt sept communes de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il sera diffusé à la télévision sur France 3 Aquitaine et France 3 nationale.

### **Liens avec les politiques communautaires et territoire d'intervention**

Ce documentaire vise donc à sensibiliser sur les questions environnementales, économiques et de santé publique que posent l'arrivée et la prolifération du *Vespa Velutina* en Aquitaine et à instaurer un dialogue entre le public, les élus, les professionnels et les scientifiques.

Il présente un intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux. En effet, la Communauté urbaine de Bordeaux a lancé son projet apicole par délibération du 26 novembre 2010 en intégrant le réseau national "Abeille, sentinelle de l'environnement" de l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Le 28 avril 2011 elle a signé la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement" de l'UNAF. Ainsi, la Communauté urbaine a montré son intérêt à préserver le rôle des abeilles dans l'environnement et à communiquer sur les dangers auxquels les abeilles sont exposées.

Ce projet se décline selon 3 axes, dont un consacré au frelon asiatique : la sensibilisation et pédagogie autour de la thématique apicole et de la biodiversité en général, l'accueil d'apiculteurs sur le territoire de la CUB, le frelon asiatique, *Vespa velutina*.

Dans le cadre de la lutte contre le *Vespa velutina* un groupe de travail a été constitué en février 2011 réunissant différents acteurs : communes, Conseil général, Conseil Régional, la DRAAF, syndicats apicoles de Gironde, Groupement de Défense Sanitaire des abeilles (GDSA), la Linéenne. Il a pour objectif de définir les orientations à tenir face à l'arrivée du frelon asiatique sur le territoire de la CUB.

Le projet apicole de la Communauté urbaine a vocation à se développer en créant, notamment, des outils de communication.

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant à notamment accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes : **Communication, animation, formation.** Toutes les opérations de communication, d'animation et de formation en lien avec les thématiques liées à la nature : valorisation de la biodiversité, des paysages, de l'agriculture, etc. Elle a reçu un avis favorable lors de son examen en comité de projet Natures de Villes du 20 avril 2012.

## **Ce Projet respecte les critères de sélection prévus dans la délibération susvisée :**

**Intérêt communautaire** : dans la continuité du projet apicole, le film traite du problème du frelon asiatique sur le territoire ; organisation de débats avec des professionnels et des élus de la Communauté urbaine de Bordeaux lors de projection nationale de ce film.

### **Ouverture ou service rendu au public**

Tous publics confondus : les Aquitains pour la diffusion télévisuelle régionale et tous les français pour la diffusion nationale sur France 3.

Les projections publiques sont destinées aux scolaires (collégiens et lycéens), aux élus et aux professionnels.

Diffusion à titre gratuit dans les cinémas communaux et associatifs, dans les collèges et les lycées des vingt sept communes de la Communauté urbaine de Bordeaux.

### **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages**

- préserver et développer la biodiversité,
- faire connaître et comprendre les enjeux naturels, agricoles, paysagers et les usages,
- faire découvrir la nature à une mixité de publics (grand public, scolaires, personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap...).

**Niveau d'exigence technique** : validation de l'enquête scientifique par le Museum d'Histoire Naturelle de Paris.

**Cofinancements** : sont acquis les cofinancements de France 3 Aquitaine, du département de la Dordogne et du Centre National de la Cinématographie.

### **Budget prévisionnel**

L'association ACT Média Diffusion sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux par le versement d'une subvention de 10 000 € au projet de film documentaire "Le Frelon chinois" dont le coût prévisionnel est estimé à 144 725 €.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2012 €</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges : (achats, prestations de services, matières et fournitures)	31 836	ACT Média Diffusion (40,85 %)	59 116
		France 3 Aquitaine (31,51 %)	45 609
Services extérieurs	25 860	Département Dordogne (2,07 %)	3 000
Personnel et charges	71 522	Centre National de la Cinématographie (18,66 %)	
Frais généraux	15 506	Communauté Urbaine de Bordeaux (6,91 %)	27 000
			10 000
	<b>144 725</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144 725</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** cette opération entre dans la continuité des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux pour la valorisation des espaces naturels et agricoles et pour enrichir la connaissance sur la biodiversité notamment à travers son projet apicole.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** Une subvention de 10 000,00 € est attribuée à l'association ACT Média Diffusion au titre du "Projet apicole de la Communauté urbaine de Bordeaux : film documentaire le Frelon Chinois".

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Article 4 :** La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2012 en section de fonctionnement, chapitre 67, fonction 8330, compte 6745, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2012

M. SERGE LAMAISON